

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 1 AVRIL 2019 A 20 HEURES**

L'an deux mille dix-neuf, le premier du mois d'avril à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BERTAUX, CALCUS, RIGAUT, BERTAUX, BOYER, LEROUGE, HAYART, TROUILLET, WALTER-LEGRAND.

**PROCURATIONS :**

I.DELMER à Y.BERTAUX  
M.KARLINSKI à D.BOYER  
N.DHALLUIN à F.CALCUS  
M.VERLEY à Mr LE MAIRE

**ABSENCE NON EXCUSEE:**

V.LEPETZ

- Monsieur le Maire évoque le rattachement d'une délibération au précédent conseil pour la convention avec la CAF pour la reprise en gestion communale du centre aéré

**1) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018**

Madame WALTER-LEGRAND expose les détails du compte administratif 2018 en évoquant les différents chapitres.

Le résumé peut être repris comme suit :

**RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018 :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	965 868.26	529 244.02
DEPENSES	- 940 475.48	- 525 692.67
RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE	25 392.78	3551.35
REPORT DE CREDITS 2017	82 971.81	381 852.17
<u>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018</u>	<u>+ 108 364.59</u>	<u>+ 385 403.52</u>

Monsieur RIGAUT demande à quoi correspond la somme de 4488 € qui est « en mémoire » pour des frais d'étude au compte 2031 pour l'opération « école ». Madame WALTER-LEGRAND lui explique que ce sont des frais « en mémoire », il s'agissait de frais d'étude pour l'aménagement PMR au niveau de la cour d'école primaire qui ont été effectués il y a plusieurs années.

Le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion de la Trésorerie sont en concordance.

Questions :

Monsieur Philippe RIGAUT évoque les bons excédents du compte administratif 2018 mais émet la remarque « qu'heureusement qu'il y a eu des ventes de terrains ».

Monsieur CALCUS demande à Mme WALTER-LEGRAND son avis concernant l'analyse financière réalisée par le trésorier et le fait que les dépenses de fonctionnement soient au-dessus des strates régionales et/ou départementales, et au-dessus de la moyenne nationale, notamment concernant les charges de personnel. Et Monsieur RIGAUT remarque que les ressources fiscales sont cependant élevées.

Madame WALTER-LEGRAND explique qu'effectivement, il y a des dépenses de fonctionnement sur la commune mais, qu'au niveau notamment des charges de personnel, les régions, les départements, entre autres, font beaucoup appel à du personnel contractualisé, contrairement à la commune d'Illies, où la majorité sont des fonctionnaires, donc ce sont des emplois pérennes, qui coûtent donc davantage.

Monsieur BOYER Daniel remarque que, par rapport aux différentes strates, il n'y a pas de « dérapage », la situation est à surveiller, il faut, pour l'instant, être surtout « vigilant ».

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mr RIGAUT, Mr CALCUS, Mme DHALLUIN : pouvoir donné à Mr CALCUS).

## **2) AFFECTATION DE RESULTAT**

Madame WALTER-LEGRAND propose l'affectation de résultat suivante :

- |   |              |
|---|--------------|
| - <u>FONCTIONNEMENT</u> : recette de fonctionnement : |              |
| Report au R002  | 108 364.59 € |
| - <u>INVESTISSEMENT</u> : recette d'investissement    |              |
| Report au R001  | 385 403.52 € |

Le Conseil Municipal adopte cette affectation de résultat à 14 voix POUR.

## **3) BUDGET PRIMITIF 2019 ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame WALTER-LEGRAND détaille le budget primitif 2019 et donne les explications par rapport aux augmentations de certains comptes.

Monsieur RIGAUT pose des questions et Mme WALTER-LEGRAND ou Mr le Maire lui répond.

Une discussion plus longue a lieu au sujet des travaux de la cantine Malbranque, Monsieur RIGAUT évoque son « écartement » des travaux, Monsieur le maire lui rappelle qu'il n'est pas « écarté ».

Madame WALTER-LEGRAND revient sur le compte 2313 pour l'opération de la cantine Malbranque et détaille les frais autres que les travaux mêmes (frais d'étude, frais de raccordements, frais de diagnostics, etc...).

Monsieur CALCUS demande si l'emprunt a déjà été signé. Madame WALTER-LEGRAND lui répond dans la négative en précisant qu'il sera pris en temps voulu, pour l'instant, nous allons voir au fur et à mesure.

Monsieur le Maire explique également que la commune a un manque de recettes, au niveau des dotations versées, notamment par la MEL, par rapport au dernier recensement effectué en 2017, le nombre d'habitants ne sera réellement pris en compte, au niveau de la population légale, qu'en 2020.

Une discussion est engagée sur les emprunts, sur le taux d'endettement de la commune qui est moindre par rapport aux taux d'autres communes, aux taux régionaux et aux taux départementaux.

Le « petit » regret de Monsieur le Maire est la longueur des retours au niveaux des contributions directes, il faut savoir que les entreprises ont exonérées pendant 2 ans de taxes foncières.

➤ **Taux d'imposition 2018 :**

- Mêmes taux que 2018 :

	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	25.31 %
Taxe foncière sur le bâti	16.97 %
Taxe foncière sur le non bâti	65.72

Avis du Conseil sur les taux d'imposition 2019 : 14 voix POUR

➤ **Présentation du Budget Primitif 2019 par Mme WALTER-LEGRAND**

Avis du Conseil sur le Budget Primitif 2019 : 3 voix CONTRE (Mr RIGAUT, Mr CALCUS, Mme DHALLUIN qui a donné son pouvoir à Mr CALCUS) + 11 voix POUR.

Monsieur RIGAUT précise qu'il vote contre : essentiellement pour le projet de la cantine Malbranque, qui lui tient « à cœur », il évoque à ce sujet le club moto qui, pour lui, n'a pas sa place dans ce bâtiment. Selon lui, ce bâtiment aurait dû être

aménagé différemment, il aurait peut-être fallu envisager une salle qu'on peut louer pour des séminaires ou autres...

Avis du Conseil sur les subventions allouées aux associations pour 2019 : 14 voix POUR

(Mr TROUILLET s'abstient pour l'EMI

Mr et Mme BERTAUX s'abstiennent pour le Club du Temps Libre

Mmes DELMER et LEROUGE s'abstiennent pour le Comité des Fêtes

Mme LEPETZ est membre du bureau du CSL mais elle est absente).

**4) FISCALISATION DES SYNDICATS - REVERSEMENT PAR LA FEAL DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire explique que, pour 2019, il faut reprendre une délibération permettant la fiscalisation de la distribution d'électricité par la FEAL.

Avis du Conseil sur la fiscalisation de la distribution d'électricité par la FEAL pour 2019 : 14 voix POUR

**5) TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire évoque l'augmentation des prix du traiteur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 (environ toujours 0.03 à 0.05 cts).

➤ TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET MERCREDIS RECREATIFS 2018/2019

Les tarifs ont été augmentés de 2 % l'année passée, et ce n'est pas assez par rapport à l'augmentation du coût de la vie, ce qui représentait 0.01 à 0.02 cts par tranche...

Monsieur le Maire propose donc d'augmenter d'environ 0.05 cts par tranche à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et d'instaurer un barème composé de 4 quotients au lieu de 6 auparavant + 1 tarif extérieur.

Le tarif est basé sur un forfait à l'heure proratisé en fonction du temps resté et les goûters offerts par la municipalité.

**MATIN / APRES-MIDI**

QUOTIENT FAMILIAL		<b>2019/2020</b>
DE	A	<b>FORFAIT A L'HEURE (calculé au prorata du temps resté)</b>

0	500	<b>0.77</b>
501	700	<b>1.73</b>
701	930	<b>2.03</b>
931	Et plus	<b>2.55</b>
Extérieur		<b>2.75</b>

Majoration de 5 € par enfant pour tous gros retards répétitifs maintenue (nécessaire, il y a encore beaucoup d'abus...).

Avis du Conseil sur les tarifs de garderie et de mercredis récréatifs : 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Mr CALCUS et Mme DHALLUIN qui a donné son pouvoir à ce dernier)

➤ TARIFS CANTINE 2019/2020

Actuellement : 2.90 € pour les Illilois et 3.90 € pour les extérieurs.

Proposition : 2.95 € pour les Illilois et 3.95 € pour les extérieurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

De plus en plus d'enfants ont un PAI (Projet d'accueil personnalisé établi par les familles et le médecin), ces enfants ramènent leurs repas à la cantine. Néanmoins, ils sont sous la responsabilité des surveillants, utilisent les locaux et demandent une attention particulière. Aucune participation financière ne leur est demandée. Cela est tarifé dans les autres communes, donc :

Proposition pour enfants allergiques : 1.10 € par repas

La majoration du double du prix du repas pour les repas non commandés serait maintenue, c'est une mesure restrictive qui porte ses fruits depuis que nous l'avons mise en place : les parents s'efforcent désormais d'être plus vigilants à ne pas oublier de réserver les repas de cantine de leurs enfants.

Monsieur BOYER évoque la possibilité de revoir ces tarifs si un jour la commune dispose de plus de recettes.

Avis du Conseil sur les tarifs de cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 : 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

6) **TARIFS DES REPAS A DOMICILE 2019/2020**

Augmentation des prix du traiteur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 (environ toujours 0.03 à 0.05 cts)

➤ **TARIFS REPAS PERSONNES AGEES**

Prix repas personnes âgées : augmentation de 5.80 € à 5.85 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Avis du Conseil sur les tarifs des repas à domicile : 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mr CALCUS et Mme DHALLUIN qui lui a donné son pouvoir).

7) **TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE / COLUMBARIUM ET MODALITES DE REPARTITION TARIFS + VACATION FUNERAIRE**

Monsieur le Maire détaille les tarifs en cours pour les achats de concession ou pour les achats de case de columbarium, ces achats nécessitent une délibération sur le partage de la recette (demandée par le trésorier).

Tarif concession : 165 € / Tarif columbarium : 820 €

Répartition du prix : 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS

Vacation funéraire : 25 € (recette totale qui revient à la commune)

Avis du Conseil : 14 voix POUR

8) **INDEMNITES FONCTION DES ELUS**

Nouvel indice imposé par une circulaire Préfectorale pour les indemnités de fonction des élus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Indice brut 1027 (avant c'était l'indice brut 1022). Rappel qui sera fait sur la paie d'avril ou mai.

Avis du Conseil sur le changement d'indice obligatoire pour les indemnités d'élus : 11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mr RIGAUT), 2 ABSTENTIONS (Mr CALCUS et Mme DHALLUIN qui lui a donné son pouvoir).

9) **RECRUTEMENT CONTRATS PEC (CAE)**

Monsieur le Maire explique que la commune a besoin de recruter un contrat à durée déterminée, un contrat PEC (anciennement CAE) pour l'école. Mme Magali LEFEBVRE fait une formation BAFA et BAFD pour prendre la direction des centres aérés dans environ 1 an, cette formation lui prend beaucoup de temps, le nouveau contrat sera

là pour la décharger, pour faire les heures qu'on lui doit (qu'elle a fait en plus pour ses formations).

Ce nouveau contrat sera là également pour certains remplacements et en « renfort » : il y a beaucoup plus de travail car beaucoup plus d'enfants (en cantine), des arrêts maladie successifs, etc...

La mission locale nous a envoyé un très bon CV, nous avons reçu cette personne et souhaiterions l'engager à compter du 11 avril 2019, elle se nomme Brittany POLIZZI (elle a beaucoup travaillé en crèche et souhaiterait passer son concours d'ATSEM). Elle a déjà effectué une semaine d'essai, de « stage » pour être « en poste » dès jeudi.

Contrat de 20 h par semaine pour 1 an, renouvelable 1 fois, contrat remboursé à environ 50 % par l'état.

Coût pour la commune : environ 3500 € pour le reste de l'année, sachant qu'il reste 8 mois.

Monsieur le Maire explique que Mme Isabelle JAN, travaillant au sein de l'équipe administrative, démissionne au 1<sup>er</sup> avril et nous allons prendre un contrat PEC également, 20 h par semaine, pour la remplacer pour le moment et pour faire face à un surplus d'activité.

Avis du conseil sur ces recrutements : 14 voix POUR

#### 10) **FRAIS KILOMETRIQUES DEPLACEMENTS PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique que la loi et l'assurance du personnel communal nous oblige à établir une lettre de mission pour tout agent qui quitte son lieu de travail habituel pour aller à une réunion ou une formation, ou autre.

Un véhicule de la commune doit obligatoirement lui être prêté.

En cas d'utilisation de son véhicule personnel, la commune doit lui rembourser des frais kilométriques correspondant à des frais de déplacement (justificatifs qui devront être fournis), il s'agit d'une obligation.

Mme WALTER-LEGRAND précise que la délibération doit être très précise.

Avis du conseil : 14 voix POUR

## **11) ADHESION CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE**

Monsieur le Maire explique que la MEL, qui se constitue maintenant comme une centrale d'achat au niveau de certains produits, propose un dispositif d'achats centralisés ouvert à toutes les communes de la MEL.

Les frais d'adhésion à partir de 150 € par an (année 2019 non facturée). Je vous propose d'y adhérer.

Aucune facturation ne sera établie si la commune n'adhère pas à un groupement de commandes proposés.

Les groupements de commandes cette année sont par exemple :

- Photocopieurs
- Fournitures administratives

Pour l'instant, aucun groupement ne nous intéresse, mais dès que le groupement de commandes en matière de vidéoprotection sera remis en route, nous étudierons les propositions.

Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion à la centrale d'achat métropolitaine : 14 voix POUR

## **12) CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (MEL)**

Monsieur le Maire explique que la commune d'Illies adhère depuis environ 2 ans au Conseil en Energie Partagé de la MEL. Dans la continuité de ce dernier, la MEL a mis un dispositif gratuit appelé CEE (Certificats d'économie d'énergie).

Basé sur le principe du « pollueur-payeur », ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des actions d'économie d'énergie, et encourage les autres acteurs à faire de même en créant un marché d'échanges et de valorisation des certificats.

Concrètement : certaines dépenses engendrant des économies d'énergie (achat de chaudières, passages en LEDS, isolations, etc...) pourront faire l'objet de certificats d'économie d'énergie. Il faudra donc monter des dossiers et les faire parvenir à la MEL.

La société SONERGIA, avec laquelle la MEL a passé une convention, rachètera ces certificats d'économie d'énergie à hauteur de 6.50 € par MWh cumac et donc, les communes adhérentes repercevront ensuite une recette nette (déduite des frais de gestion) de 5.90 € par MWh cumac.

D'où l'intérêt (sans compter la baisse de la consommation), de passer en éclairage LEDS certains bâtiments communaux très énergivores ! (Beaucoup de passages en LEDS ont déjà été faits depuis 2 ans).

Avis du Conseil sur l'adhésion à ce nouveau dispositif : 14 voix POUR.

**13) PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-DEULE (CCHD) ET DE LA MEL**

Monsieur le Maire explique que le conseil communautaire de commune de la Haute-Deûle a, par délibération du 15 novembre 2018, sollicité sa fusion avec la MEL.

Cette échéance prévisionnelle de fusion est actuellement envisagée pour mars 2020.

Pour information, cette communauté de communes représente 5 communes : ALLENNES-LES-MARAIS / ANNOEULLIN / BAUVIN / CARNIN / PROVIN et compte 24 654 habitants.

Le nombre total de communes de la MEL sera donc porté à 95 communes.

Le transfert des compétences de la CCHD (communauté de communes), à la MEL comprendrait :

- **Des compétences obligatoires :**
  - Développement économique
  - Aménagement de l'espace
  - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
  - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage\*Eau
  - Assainissement
- **Des compétences optionnelles :**
  - Protection et mise en valeur de l'environnement
  - Création, aménagement et entretien de la voirie
  - Politique de logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées / étude et élaboration d'un PLH
- **Des compétences facultatives :**
  - Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
  - Réseaux et services locaux de communication électronique « THD »

Transfert des 5 communes à la MEL : contribution au SDIS

L'évaluation financière des transferts de charges sera proposée aux organes délibérants par la CLETC.

Monsieur BOYER demande, comme il s'agit d'une deuxième demande de fusion consécutive, ce que cela va rapporter à ces communes au « niveau des charges ». Selon Monsieur BOYER, pour l'instant, on nous demande d'accepter cette fusion et l'évaluation des charges sera étudiée par la suite. Et si ces communes ont des résultats négatifs par exemple ?

Monsieur le Maire répond que ces communes participeront également au travail de la MEL et que les études sur les résultats ont déjà été faites avant d'envisager cette fusion.

Avis du Conseil sur ce nouveau projet de périmètre de la MEL : 14 voix POUR

**14) MODIFICATIONS STATUTAIRES SIDEN-SIAN**

Monsieur le Maire explique qu'une délibération a été adoptée en date du 7 février 2019 par le SIDEN-SIAN concernant des modifications statutaires ayant pour objet le regroupement des compétences « production eau potable » et « distribution eau potable », en une seule compétence « eau potable ».

Cette compétence avait été scindée en deux, en 2013, pour répondre aux sollicitations de partenaires institutionnels soucieux de renforcer, diversifier et sécuriser leur propre service de production et de transport d'eau potable.

Au final, depuis 2013, aucune collectivité n'a souhaité transférer qu'une seule des deux compétences donc le SIDEN-SIAN a décidé de les regrouper à nouveau.

Avis du Conseil sur les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales : 14 voix POUR.

**15) PERMANENCES ELUS ELECTIONS EUROPEENNES SCRUTIN 26 MAI**

Tableau à remplir ce jour.

**16) DELEGATION ADJOINTS PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal avoir décidé, concernant les problèmes rencontrés avec certains agents du personnel communal, de nommer 2 adjoints délégués au personnel communal : Mme Valérie LEPETZ et Mme WALTER-LEGRAND Catherine.

Ce sera un appui pour les discussions, décisions, etc...concernant le personnel communal et sa gestion au quotidien, un appui également pour Mme GIUBLES.

**17) INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME**

Monsieur le Maire réinforme le conseil municipal sur l'infraction au Code de l'Urbanisme déjà évoquée auparavant, au sujet d'un bâtiment de ferme qui avait été transformé en plusieurs habitations.

Monsieur le Maire explique que le dossier est au tribunal et qu'il sera peut-être nécessaire de prendre un avocat, à voir...car il n'y a pas de préjudice réel pour la commune. Monsieur le Maire explique être entrain de se renseigner auprès de la défense juridique de l'assurance multirisques communale.

## **18) INFORMATIONS DIVERSES**

- Travaux Cantine Malbranque qui avancent bien, on reste dans le planning initial pour une fin de travaux prévue pour fin juillet.
- Zone Weppes Park 41 : le bâtiment CREPAV est pratiquement terminé.
- La demande pour le shunt au Nord, au niveau du rond-point de la Botte d'Or, a été demandée fin janvier, les études sont faites ; tout dépendra de l'évolution de l'accessibilité au niveau des ronds-points. Selon Mr le Maire, il existe des volontés de déniveler tous les ronds-points. Il faudrait en déniveler deux : Wavrin-Fournes et Big Mat.
- PRD
- ALDI / O'TERA – Voiries - Rue de l'Avenir et Zone : « Zone de la Croisée des Weppes »  
Monsieur RIGAUT remarque que ces zones vont générer un flux de camions important, Monsieur le Maire lui répond que cela va aussi créer beaucoup d'emplois.  
Monsieur RIGAUT a peur que le magasin O'TERA nuise à la vente directe, Mr le Maire pense le contraire.
- Nouvelle Voirie programme lotissement LMH qui sera dénommée : « Rue du Puits » car un puits gaulois avait été trouvé à cet endroit même.
- Dernière réunion UTML : zone de covoiturage derrière la zone Malbranque qui se fera cette année, avec environ 15 places.
- Répertoire Electoral Unique :  
La loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> Aout 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et instaure un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE en collaboration avec les communes et les consulats. Cette loi est effective depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Désormais la date limite d'inscription dans une année dite « électorale » est fixée au 6<sup>ème</sup> vendredi qui précède le scrutin.  
Le dépôt d'une inscription peut être effectuée soit en mairie, soit directement par internet. L'instruction des demandes, validées par le Maire, se font tout au long de l'année et au plus tard 5 jours après le dépôt.
- Monsieur RIGAUT demande où en est l'enquête publique du PLU. Monsieur le Maire lui répond qu'un nouveau calendrier pour l'application du PLU<sup>2</sup> doit arriver en mairie ces jours-ci.
- Remembrement : Monsieur RIGAUT demande des explications au sujet du remembrement. Monsieur le Maire lui répond que c'est encore en « statut quo ». Suite au vote, un peu « bizarre » de La Bassée où les agriculteurs de Marquillies ont voté « contre » leur remembrement et où, ensuite, ces derniers ont participé au vote de celui d'Illies, chose qu'ils n'ont pas à faire, Monsieur le Maire a demandé le détail de ce vote, il ne l'a pas encore eu.

De même, certains agriculteurs de Lorgies, susceptibles de voter, n'ont pas été conviés au vote car « soupçonnés » à l'avance d'un futur vote « contre ».

Monsieur le Maire et Mme WALTER-LEGRAND ne souhaitent pas un remboursement sur la totalité de la commune.

Pour Mr le Maire, ce refus de « remboursement total » sur la commune de sa part, est justifié car il estime qu'il n'y a aucun respect pour les propriétaires, que, si un jour, il y a remboursement, il sera sur la zone perturbée et, comme les agriculteurs sont entrain de réaliser les échanges, il ne sera pas utile car c'était ce qui était souhaité au départ.

- Motion Transport : Projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transport de la MEL, concertation en ligne sur <https://participation.lillemetropole.fr/>  
Madame WALTER-LEGRAND demande si une motion prise par le Conseil Municipal ne pourrait pas être déposée pour les suppressions récentes de ligne de bus dans le secteur. Mr le Maire explique que des demandes ont été faites à ce sujet, pour l'instant, des discussions sont en cours au niveau de la MEL. Il a eu connaissance d'une pétition lancée contre « Ilévia » dans le village.
- Madame WALTER-LEGRAND revient sur l'article de la Voix du Nord au sujet de l'assainissement du hameau du Transloy. Ce sont les habitants du hameau et pas « les élus » (Mme WALTER-LEGRAND et Mr RIGAUT) qui ont demandé.

Pour elle, cet article n'a pas été « relu » car d'une part, il y a eu une erreur dans son prénom et, d'autre part, une question a été posée afin de savoir si « les élus ne s'opposaient pas à l'assainissement ». Mme WALTER-LEGRAND précise que cela n'a jamais été l'objectif visé ; l'objectif visé était que, dans le PLU<sup>2</sup>, la zone mise en réserve pour une micro-station d'épuration soit enlevée, uniquement cela. En aucun cas, il n'a jamais été évoqué un « refus de l'assainissement collectif ».

Monsieur le Maire explique avoir démissionné de la commission écologie de la MEL car, cette dernière revient sur les études concernant le hameau du Transloy, qui seront « réalisées cette année, en 2019 », alors que les études ont déjà été faites depuis 6 ans !

Monsieur RIGAUT remarque que les crédits ont dû être alloués ailleurs...

Madame WALTER-LEGRAND précise que les habitants du hameau sont « contre » cette micro-station d'épuration, il n'y en a d'ailleurs pas d'autres dans le village.

Question de Mr CALCUS sur l'existence d'une citerne dangereuse sous la cantine Malbranque. Monsieur le Maire répond qu'elle est très peu sous le terrain de la commune, que cette cuve a été neutralisée, qu'il n'y a pas de risque de pollution et que les documents le prouvant sont consultables en mairie.